

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2017

**Présents :** MM RAVEL Jean-Paul, DURRIS Roland, LATOUR Agnès, DURRIS Jean, FAYARD Lliane, GAUMOND Marie-Thérèse, NOUVET Christine, ROCHE Alexandre, NARDINI Philippe, BERGEAT Lionel, PALMIER David, LAURENT Florence et GEORGES Pierre-Eric  
**Absente excusée :** MEILLAND Pauline

## **Approbation du compte rendu :**

Pierre Eric GEORGES demande si la réfection du chemin de la maison Fayolle est actée. Monsieur le Maire répond que non que d'autres devis vont être sollicités et que la décision finale sera prise en fonction de ceux-ci.

Le compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

## **Vote du budget assainissement 2017 :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de voter le budget assainissement tôt compte tenu de notre obligation à contracter un emprunt pour faire face en partie au remboursement de l'emprunt court terme dont l'échéance est au 25/2/17.

Monsieur le Maire donne la parole à Carole GENE BRIER qui présente les résultats de l'exercice 2016 et qui donne lecture de la proposition de budget 2017 qui s'équilibre à 174 308.69 € en section de fonctionnement et à 550 610.17 en section d'investissement.

L'assemblée vote à l'unanimité le budget proposé.

## **Emprunt sur le budget assainissement :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'au vu du budget qu'elle vient de voter, il est nécessaire de contracter un emprunt pour terminer le financement des travaux d'assainissement des hameaux du haut. Il présente les différentes propositions de prêt des banques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt de 100 000 euros, remboursable sur 15 ans au taux de 1.70% avec un amortissement constant du capital.

## **Vote du budget auberge 2017 :**

Monsieur le Maire explique qu'il est également nécessaire de voter le budget auberge pour contracter un prêt afin de faire face au remboursement du court terme dans l'attente de l'encaissement total des subventions dues par le Conseil Départemental sur les travaux d'agrandissement de l'auberge.

Monsieur le Maire donne la parole à Carole GENE BRIER qui présente les résultats de l'exercice 2016 et qui donne lecture de la proposition de budget qui s'équilibre à 18 000.00 € en section de fonctionnement et à 175 367.78 € en section d'investissement.

L'assemblée vote à l'unanimité le budget proposé.

## **Emprunt sur le budget auberge :**

Monsieur le Maire présente les différentes propositions de prêt des banques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt de 120 000 euros court terme in fine sur 2 ans au taux de 0.67% sur le budget auberge pour faire face à l'attente des subventions.

### **Désignation d'un représentant à la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges) :**

Le conseil municipal décide de désigner, à l'unanimité, Liliane FAYARD conseillère municipale pour représenter la commune de Trelins à la CLETC mise en place par Loire Forez.

Monsieur le Maire donne également lecture des 7 commissions mises en place par Loire Forez et dans lesquelles tous les élus (communautaires et municipaux) peuvent participer. Monsieur le Maire s'inscrit dans la commission environnement et Roland DURRIS dans la commission Développement.

### **Proposition de subvention pour les assainissements non collectifs :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'ensemble des travaux réalisés par la collectivité en matière d'assainissement collectif. Sur le territoire, il ne reste que 17 maisons assainies par une installation individuelle. Monsieur le Maire rappelle que ces habitations sont régulièrement soumises au contrôle de conformité fait par le SPANC. Afin d'inciter à l'amélioration des dispositifs d'assainissement non collectifs, l'assemblée décide qu'une aide financière soit attribuée par la commune avec les conditions définies ci-après.

Sont éligibles toutes les habitations hors zone d'assainissement collectif, d'une aide de 20% du montant maximal de dépense de 8 000 HT soit une aide plafonnée à 1 600 €. Cette aide est seulement limitée aux habitations qui ne peuvent pas prétendre à l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Une fois les travaux effectués par une entreprise et vérifiés par le SPANC, l'aide de la commune sera versée sur présentation de la facture acquittée et au prorata des dépenses effectives. La présentation de la facture ne pourra se faire après le 1<sup>er</sup> décembre 2017 compte tenu que la mise en place de l'aide est limitée à l'année 2017.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il va signer la promesse de vente de l'ancien presbytère demain. Nous devons maintenant prévoir le déménagement de la bibliothèque et du cabinet des infirmières. Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé par l'assemblée de créer la future bibliothèque sous le préau de la mairie. Monsieur le Maire a contacté l'OGEC et l'Association Immobilière Paroissiale pour savoir si l'école pourrait, le temps des travaux, accueillir la bibliothèque dans la salle au rez-de-chaussée qui a un accès direct vers l'extérieur. Il n'y a pas d'opposition apparemment, reste à organiser avec la Directrice de l'école.

Concernant le cabinet d'infirmières, Monsieur le Maire propose de louer dans un premier temps un mobil home que l'on installerait vers le local du comité des fêtes. Ensuite il faudra engager une réflexion avec elles afin de définir leurs besoins et voir ce que la Mairie peut engager.

La séance est levée à 21 heures 30.  
Trelins, le 10 février 2017.

Jean Paul RAVEL, Maire,

